



Fédération Française de Ski

Comité de Ski du Bas -Rhin

4, Rue Jean Mentelin - BP 95028 - 67035 TRASBOURG cedex

E-mail : contact@ski67.com

Commission Règles & Contrôles

Compte rendu de la Journée Technique Régionale du 3/12/16

Présents : Jean-Philippe Holweg, Christophe Wies, Hervé Brignon, Jean-Claude Isenmann, Carine Cornet et Christian Cornet

1 Formations et recyclages

Recyclage des chronométreurs à prévoir dans les 2 ans à venir.

Formation initiale et recyclage Juge de Compétition peut être organisée en local par la commission R&C du CD67. Une date va être proposée, et la formation sera organisée selon le nombre de participants.

Formations :

- Gestionnaire Informatique Alpin le 7/12 à Mulhouse (stade Peugeot), 19h
- Chronométrage : mercredi 21/12 à Cernay, 19h
- Recyclage traceur (Christian Meyer) : 9-10-11/01 à Gérardmer pour une formation initiale. Pour le recyclage, soirée du lundi + éventuellement une journée sur le terrain. Il est aussi possible de demander de faire un recyclage lors d'une course.

2 Informations pour les licenciés

Certificat médical :

- Compétiteur : tous les 3 ans, mais attestation du coureur à fournir chaque année
- Loisir : 1 certificat lors de la 1^{ère} prise de licence, mais nous attendons les directives ministérielles pour les années suivantes, et notamment sa durée de validité

Contrôle anti-dopage sur les mineurs : une autorisation parentale permettant au médecin effectuant le contrôle d'effectuer une prise de sang tel que c'est stipulé dans les règlements. Chaque coureur contrôlé doit être en possession du document, sans quoi il sera déclaré refusant le contrôle.

Autorisation de sortie du territoire des mineurs est de nouveau obligatoire (document disponible en mairie) pour tous les stages et sorties à l'étranger. Elle est valable 1 an. Le mineur en possession d'un passeport en est dispensé.

Plus de dispense au test technique du BE, sauf les athlètes listés.

3 Gestion des courses

Les courses Masters seront ouvertes au U30 et vont porter un nouveau nom : « Esprit Racing »

Nouveau statut « IPD » Interdit Pour le Départ suite à une sanction (IPD1 et IPD2 selon la manche). Les coureurs ayant ce statut ne seront pas pris en compte dans la pénalité.

En cas de comportement antisportif, le jury peut donc interdire le départ.

Pour se former au chronométrage, un logiciel de simulation de course a été développé par Roland Leicher. Il permet de se préparer à la formation de chronométreur. Une vidéo est disponible sur YouTube et le logiciel est téléchargeable sur ordi-genie.com.

Logiciel de course : SKIFFS remplacera l'année prochaine FFSSKI. Pour cette saison on utilisera la version 18 de FFSSKI V18.

Ce nouveau logiciel fonctionnera sur un PC « Raspberry » (petit PC de la taille d'une boîte d'allumette et dont les prix sont très bas, soit 50€ environ), ce qui donnera de nouvelles possibilités comme gérer des temps intermédiaire.

Un travail est en cours pour gérer sur skivosges.net les inscriptions aux courses PROMO pour les licences loisirs (comme pour les compétitions).

Maison Départementale des Sports : 4, Rue Jean Mentelin - BP 95028 - 67035 STRASBOURG cedex

Association Volume XXX n°93 Strasbourg CCP n° 238 45 D Strasbourg

Téléphone : 06 07 29 31 87 / courriel : contact@ski67.com / web : ski67.com / blogue : ski67.sportblog.fr

4 Matériels

En FIS, le radius ski en GS va revenir à 30m au lieu de 35, ski limité à 193 avec 5 cm de tolérance.

Casque RH2013 obligatoire de U14 à U60 en GS, SG, Descente, depuis le 1/11/16

Tout support (ex. GoPro) et même autocollant sont interdits sur les casques (car certaines colles peuvent modifier les caractéristiques des casques).

Pour les promos, les casques aux normes NF suffisent.

Contrôle de conformité des matériels : l'article RIS 222.1 stipule que le concurrent est responsable de son matériel, et n'a pas droit de le modifier. Le juge au départ n'est donc pas tenu à tout vérifier. Par exemple s'il voit le logo RH2013, cela suffit pour les casques.

Les « Lifters » (plaque sous les chaussures) sont interdits.

5 Caractéristiques techniques des courses

Nouvelles courses selon des regroupements de catégories ont été définies. Exemple les catégories U12 et U14 sont mises dans une course appelée U14.

Des changements dans le tableau des dénivelés et du nombre de portes (slalom et géant). Ils sont notamment liés aux groupements des catégories. Cela a notamment un impact pour les courses de jeunes U8 à U14 où il faudra gérer des tracés différents

Exemple pour le slalom :

- U8-U10 60 à 80m
- U10-U12 80 à 100
- U12 à U16 100 à 12

Il n'y a plus de plage de recouvrement pour faire une course U8 à U14 avec le même dénivelé. Il faudra donc par exemple remonter l'arrivée ou baisser le départ pour selon les catégories.

De plus, les types de piquets en slalom doivent aussi être choisis selon la catégorie, soit :

- U8-U12 = petits piquets à tube raccourci, diamètre 25 (en remplaçant des anciens mini-piquets)
- U14 = grand piquets, diamètre 27

Le plus simple serait donc de gérer 2 tracés différents.

Certaines courses n'auront plus de pénalités calculées mais prédéfinies. Exemple, certaines courses U12 se verront attribuer une pénalité de 180 points. Ces courses sont définies par la FFS. Ces courses sont appelées « R_PO ». Pour les Vosges, 2 courses de ce type seront mises au calendrier.

Géant 1 manche seront autorisés en cas de circonstances exceptionnelles, mais pénalisés

Changements pour les GP Adulte :

Gérer une course pour les U16, car ils doivent être séparés des autres catégories, et leur pénalité sera donc calculée uniquement sur les points des U16. De plus, la pénalité mini est de 70 points. L'affectation des dossards se fera en global à la mêlée avec inversion en 2^{ème} manche. Les U16 partiront en 1^{er}.

Gérer une course pour les autres catégories (U18 à Master) où la pénalité mini est de 50 points. Un BIBO sera appliqué pour l'affectation des dossards.

Conséquence de ces changements : les U16 auront plus de difficultés pour faire de bonnes performances en points FFS (car ils ne bénéficieront pas de la pénalité des U18 à Master). Or comme la qualification aux Ecuireuil d'Or est désormais réalisée sur le classement en points FFS des 50 meilleurs français (et non plus avec des quotas par comité), les meilleurs U16 du massif devront certainement aller courir dans les Alpes pour chercher des points.

Nouveau circuit « Ski promo national tour » qui a pour objectif de rassembler tous les licenciés qui ne sont pas dans une filière de haut niveau. Cela inclura les citoyens, d'où l'abandon des FIS-CIT (à confirmer). Ces courses sont notamment destinées à des coureurs issus des comités alpins et qui ne sont pas des citoyens qui n'ont pas accès aux FIS-B. Donc comme il y aura des quotas pour ces courses, cela risque de limiter l'accès aux citoyens.

Au vu de tous ces changements, la commission Règles & Contrôles du CD67 va rajouter sur le calendrier de nos courses quels sont toutes les caractéristiques à prendre en compte.

6 Organisation des courses

C'est à l'organisateur de contacter son DT.

Il est conseillé de choisir l'arbitre avant la course, et de le mettre dans l'entête de course pour qu'il figure sur la liste de départ.

Avant publication des listes, il faut les envoyer au DT pour qu'il les valide.

A la remise des dossards, il est conseillé de demander aux chefs d'équipe un N° de téléphone pour pouvoir les appeler en cas de dossard manquant en fin de course.

Christian Meyer suggère d'organiser une réunion des chefs d'équipe avant la course pour donner les directives (consignes de reconnaissance, lissage, etc...). Cela permet aussi de visualiser le jury. Cette réunion peut se faire au départ avant la reconnaissance.

Il est demandé au jury de porter les brassards distinctifs.

Les abandons et disqualifiés de la manche 1, peuvent passer en fin de manche 2. Ils doivent se signaler auprès d'un membre du Jury avant le début de la manche 2.

La fin d'une manche (1 et 2) est effective après le passage du chef contrôleur.

Les reports de course sont à signaler par mail à JC L'Épingle (jclep@orange.fr) + CRMV +DT

Les bandes chrono doivent être conservées par le club organisateur.

7 Recyclage DT – rappels et informations

Si une piste d'entraînement est déclarée, elle est sous la responsabilité du DT.

L'inspection du tracé est plutôt du domaine de l'arbitre, mais le DT l'effectue aussi pour notamment contrôler les aspects sécurité.

Il faut notamment vérifier :

- Si les banderoles de géant sont homologuées (logo FIS)
- Le marquage des portes
- Effectuer une Inspection et sondage du manteau neigeux
- Les filets de protections. Filets B selon le dossier d'homologation (disponible sur skivosges.net). Si un filet A doit être doublé par un filet B, il faut respecter une distance min de 3m
- Faire attention aux mouvements de terrain
- La sécurité de l'aire d'arrivée. En course, c'est le juge à l'arrivée qui doit la gérer

L'arbitre a le droit de modifier le tracé, même après la reconnaissance, il doit alors informer les coureurs.

En cas de chutes de neige, c'est le Jury qui prend les décisions appropriées au bon déroulement de la course.

Pendant la reconnaissance, le juge au départ est en place pour contrôler l'application des consignes, fermer la piste, etc ...

Si un passage dans le tracé a été autorisé pendant la reconnaissance, un entretien de la piste est alors à prévoir.

Il faut faire matérialiser les sauts et le tracé lors de mauvaises conditions de visibilité (couleur bleue).

La liste des disqualifiés doit être affichée 15' après chaque manche, puis attendre un délai de 15' pour les réclamations.

Un cas d'accident, un rapport d'accident doit être complété. Il est disponible dans FFSSKi, et il faut l'envoyer à Yves Dodin.

Fin du document